



Bruxelles, le 22 janvier 2018
(OR. en)

5169/18

COAFR 8
CFSP/PESC 19

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 5164/18

Objet: Zimbabwe

- Conclusions du Conseil (22 janvier 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le Zimbabwe que le Conseil a adoptées lors de sa 3591^e session, tenue le 22 janvier 2018.

Conclusions du Conseil sur le Zimbabwe

1. La transition politique qui est en cours au Zimbabwe suscite de grandes attentes chez tous les Zimbabwéens. Elle peut ouvrir la voie au plein retour à l'État de droit, dans un cadre constitutionnel et sous un régime civil, ce qui permettrait de préparer et de mettre en œuvre les réformes politiques et économiques dont le pays a tant besoin.
2. L'UE réaffirme qu'elle est disposée à coopérer de manière constructive avec les nouvelles autorités, y compris dans le cadre d'un dialogue politique structuré, avec l'ensemble des acteurs politiques, et avec la société civile, sur la base d'un engagement mutuel en faveur de valeurs communes axées sur les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'État de droit. À cette fin, elle travaillera en coordination avec les partenaires africains et internationaux.
3. Le processus électoral à venir sera une étape essentielle. L'UE se réjouit que les autorités se soient engagées à organiser des élections conformément à la constitution, et souligne qu'il est important que les conditions soient réunies pour que ces élections soient pacifiques, inclusives, crédibles et transparentes. L'UE envisagerait favorablement une observation électorale, pour autant que les conditions nécessaires soient remplies et que le gouvernement du Zimbabwe lui adresse une invitation.
4. L'UE se réjouit de l'intention déclarée des autorités zimbabwéennes d'effectuer des réformes économiques dans le pays, destinées à encourager la création d'emplois, la croissance et le développement durable à long terme, et réaffirme sa volonté de soutenir la planification et la mise en œuvre de changements structurels indispensables et la promotion de la bonne gouvernance. À cet égard, l'UE appuiera les autorités pour que soient rétablies aussi rapidement que possible des relations constructives avec les institutions financières internationales, fondées sur un programme de réformes politiques et économiques claires, assorti d'un calendrier.
5. L'UE est prête à revoir à tout moment tout l'éventail de ses politiques concernant le Zimbabwe afin de prendre en compte les progrès accomplis dans le pays.